



intervention pompiers dans logement en location

Par **eric961**, le **31/05/2024** à **13:39**

Bonjourrrrrbonjourrrrrje loue un petit appartement à Béziers. La locataire actuelle est une personne âgée sous tutelle.rndernièrement les pompiers sont intervenus en urgence sur demande de la tutrice car elle ne répondait pas aux différents appels.rnPour rentrer les pompiers ont détériorer le volet roulant en passant par le balcon pour rentrer dans l'appartement et ont retrouvé cette personne saine et sauve mais désorientée.rnL'assurance de cette locataire ne veux pas payer les dégâts occasionnés par cette intervention et me dit que c'est à moi de payer (ou mon assurance si celle-ci veut bien !!).rrnrrn je n'ai rien trouver dans le code des assurance concernant ce cas de figure, mais il est à priori courant de dire que le paiement des réparations incombe au locataire.rnrrnQu'en est-il vraiment ? existe-il un texte officiel qui confirme ou infirme ses dires.rnrrncordialement